

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern,
au Président de la Confédération, K. Schenk*

R

Confidentiel

Paris, 25 février 1871

Les pourparlers d'avant-hier avec le Comte de Bismark m'ont pleinement convaincu qu'il y avait parti pris de sa part de ne s'engager en rien vis-à-vis de la Suisse, puisqu'il qualifiait d'immixtion d'une puissance étrangère les réclamations de la Suisse, destinées à sauvegarder des intérêts légitimes qui peuvent être éventuellement compromis par l'annexion de l'Alsace à la France¹.

M. de Bismark nous renvoie jusqu'après la conclusion de la paix, et une fois le traité signé, nous n'obtiendrons peut-être rien, et certainement, si nous obtenons quelque chose, ce ne sera pas dans la mesure que la Suisse est en droit d'attendre.

Sachant que les plénipotentiaires français, MM. Thiers et Favre, se rendraient de nouveau, aujourd'hui, à une heure à Versailles, j'ai tenu à être une fois encore reçu par le Président, pour pouvoir lui exposer, comme je l'avais déjà fait hier vis-à-vis de Jules Favre, la situation telle que je la comprends.

J'ai déjà pu constater que la France ne ferait pas de concessions territoriales directement à la Suisse, mais qu'elle tâcherait de retenir *pour elle-même* autant de territoires que possible. M. Thiers espère même sauver pour la France, par l'intervention de l'Empereur Guillaume, la forteresse de Belfort.

J'ai remis de nouveau aujourd'hui à M. Thiers, sur sa demande, la carte de Dufour que je lui avais précédemment confiée pendant quelques heures, en lui expliquant que dans le cas où Belfort pourrait être conservée par la France, la ligne de démarcation devrait être modifiée.

Je lui ai remis en même temps, à titre de renseignement, une traduction de la ligne de démarcation, telle qu'elle a été formulée par le Gouvernement de Berne, dans une lettre qu'il vous a adressée, et dans le but principal de sauvegarder les communications directes par la ligne de Porrentruy—Delle—Montbéliard.

J'ai formulé en outre un projet éventuel de rédaction pour garantir le transit libre, et sans aggravations pour les chemins de fer, routes principales et canaux, pour les marchandises venant de Suisse ou s'y rendant par l'Est français ou les lignes du Jura.

J'ai terminé en déclarant *franchement* à M. Thiers la crainte de voir nos intérêts communs *gravement compromis*, si, *dans le traité de paix lui-même*, il ne réussissait pas à obtenir des garanties. M. Thiers m'a promis de faire son possible.

A midi et demi, il est parti avec M. Jules Favre pour Versailles, et je n'ai que le temps de vous expédier ce court rapport supplémentaire, avant le départ du courrier qui vous portera mon rapport détaillé d'hier soir².

1. *Vraisemblablement, il s'agit plutôt de l'Allemagne.*

2. Cf. n° 336.

528

26 FÉVRIER 1871

La plus grande discrétion est observée sur le résultat des négociations, mais je ne crois pas me tromper en exprimant l'espoir que des *préliminaires* de paix pourront être signés, soit aujourd'hui, soit demain.

PS. Lettres de créance pas encore arrivées.